

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi cinq décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, M. BRUNETEAU Paul, Mme GARNIER Arlette, Mme HALLOPE Céline, M. LECOINTE Didier et M. SANGNIER Sylvain.

Absents excusés : M. BELLIS Gilles, M. DUBRAY Cédric.

Date de convocation : 27/11/2014

Date d'affichage : 28/11/2014

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 10

M. LECOINTE Didier a été élu Secrétaire de séance.

Pouvoir de M. DUBRAY Cédric donné à M. LEVECQUE Yannick  
Lecture et signature de la séance du 24 octobre 2014.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- projet rénovation intérieure de la piscine municipale

Les membres présents acceptent cet ajout.

### **OBJET : DELIBERATION N°2014-88 : PROPOSITION MANDAT LOCATION AVEC AGENCE IMMO JORRE POUR LE LOGEMENT COMMUNAL ROUTE DE LONGUEFUYE SUITE DEPART LOCATAIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'agence immobilière IMMO JORRE de Meslay du Maine propose de signer un mandat de location pour le logement communal situé 3 route de Longuefuye suite au départ du locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE que la commune signe un mandat de location avec l'agence immobilière IMMO JORRE de Meslay du Maine pour le logement communal au 3 route de Longuefuye dont les honoraires seront partagés entre le bailleur et le nouveau locataire ;

- DONNE SON ACCORD pour que le loyer soit fixé à 425 euros par mois avec une caution correspondant à un mois de loyer;

- AUTORISE le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

### **OBJET : DELIBERATION N°2014-89 : PROPOSITION CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE PARTICIPATION AVEC LA COMMUNE DE VILLIERS-CHARLEMAGNE SUITE A L'ACCUEIL D'UN ELEVE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil qu'un enfant domicilié à St Charles la Forêt est scolarisé à l'école publique Louis Lemesle de Villiers-Charlemagne durant l'année scolaire 2014-2015 et que la commune de Villiers-Charlemagne sollicite une participation aux dépenses de fonctionnement d'un montant de 536 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-ACCEPTE de verser cette participation de 536 € aux dépenses de fonctionnement de l'école à la commune de Villiers-Charlemagne ;

-AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents inhérents à ce dossier.

### **OBJET : DELIBERATION N°2014-90 : PROPOSITION CONVENTION DE LA SPA DE LA MAYENNE POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE LA FOURRIERE ET DEMANDE DE SUBVENTION 2015**

Monsieur le Maire présente la demande de la Société Protectrice des Animaux de la Mayenne (SPA) qui propose de signer une convention pour l'année 2015 et sollicite une subvention pour la gestion de la fourrière.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

-ACCEPTE d'accorder une subvention de 68.40 euros à la SPA de la Mayenne pour l'année 2015 ;

-AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents inhérents à ce dossier.

**OBJET : DELIBERATION N°2014-91 : PARTICIPATION AMICALE LAIQUE POUR TRAVAUX BUNGALOWS 2014**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un état récapitulatif des investissements engagés dans les bungalows pour l'année 2014 d'un montant de 4000 € signé du Président de l'Amicale Laïque de St Charles la Forêt.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** la participation de l'Amicale Laïque pour les investissements engagés dans les bungalows en 2014 d'un montant de 4000 €;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

**OBJET : DELIBERATION N°2014-92 : PARTICIPATION BUDGET COMMUNE AU BUDGET TOURISME**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** que la participation du budget commune au budget annexe tourisme et loisirs (déficit et participation aux investissements) sera en 2014 d'un montant de 9000 €.

**OBJET : DELIBERATION N°2014-93 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 BUDGET TOURISME**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** d'adopter les modifications budgétaires suivantes sur le budget tourisme :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
62/6215	Personnel affecté pour le tourisme (remboursement au budget principal)		2500.00
65/6558	Autres contributions obligatoires		-1500.00
77/7788	Produits exceptionnels	1000.00	
<b>Total de la décision modificative n°3</b>		<b>1000.00</b>	<b>1000.00</b>
<b>Pour mémoire BP</b>		<b>140 489.92</b>	<b>140 489.92</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>141 489.92</b>	<b>141 489.92</b>

**OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2014-94 : PROJET RENOVATION INTERIEURE DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux rapports réalisés par la délégation territoriale de la Mayenne de l'Agence Régionale de Santé (ARS) à la piscine municipale, une rénovation de cet équipement est indispensable pour assurer son fonctionnement adéquat à court et moyen terme.

Il propose de réaliser des travaux dont l'opération consiste sur l'année 2015 à l'aménagement intérieur de la piscine.

Ce programme d'investissement, évalué à une somme globale comprise entre 40 000 € HT et 50 000 € HT, s'articule en quatre lots :

- Lot 1 : remplacement du carrelage
- Lot 2 : acquisition de mobilier (cabines et casiers)
- Lot 3 : plomberie et électricité
- Lot 4 : menuiserie

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'opération " Rénovation intérieure de la piscine municipale ", telle que décrite ci-dessus,
- de solliciter toutes autres aides financières mobilisables,
- de prévoir les crédits nécessaires pour cette opération au budget tourisme de l'année 2015 ;
- d'autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public, à recourir à la procédure adaptée dans le cadre de ce projet et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

➤ **OBJET : DELIBERATION N°2014-95 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°5  
EXERCICE 2014 BUDGET COMMUNE**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **DECIDE** d'adopter les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal:

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
041/276341	Autres créances sur les communes membres du GFP	19060.41	
041/276348	Autres créances autres communes		19060.41
<b>Total de la décision modificative n°5</b>		<b>19 060.41 €</b>	<b>19 060.41 €</b>
<b>Pour mémoire BP</b>		<b>119 843.17 €</b>	<b>119 843.17 €</b>
<b>Total section d'investissement</b>		<b>138 903.58 €</b>	<b>138 903.58 €</b>

**OBJET : DELIBERATION N°2014-96 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°6  
EXERCICE 2014 BUDGET COMMUNE**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **DECIDE** d'adopter les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal:

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
65/657363	Subvention de fonctionnement au Budget Tourisme		9000.00
67/67441	Subventions aux Budgets Annexes		-9000.00
<b>Total de la décision modificative n°6</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Pour mémoire BP</b>		<b>317 273.23</b>	<b>317 273.23</b>
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>317 273.23</b>	<b>317 273.23</b>

**AFFAIRES DIVERSES :**

- **Bilan de la réunion avec la FAL 44 pour l'organisation de l'accueil des colonies en 2015** : prévoir un rafraichissement des sanitaires sur le site de l'amicale et la suppression de la structure de jeux près du plan d'eau à cause de sa vétusté.
- **Bulletin municipal** : distribué semaine 52.
- **Date de la cérémonie des vœux** : dimanche 11 janvier 2015 à 11h à la salle des loisirs.
- **Prochain conseil** : vendredi 16 janvier 2015.

M. le Maire clos la séance à 21h45.